

DECISION MODIFICATIVE **N°1 – 2025**

Rapport de présentation

Une section de fonctionnement présentant des besoins complémentaires de dépenses (6 M€) et une contraction des recettes (-1,1 M€).....	3
Des ressources de fonctionnement amputées de 1,1 M€	3
1- L'ajustement du produit de TVA est modéré (-0,8 M€).....	3
2- Le produit des autres impôts et taxes diminue (-8,5 M€)	3
3- Les dotations de l'Etat sont en baisse (-1,5 M€).....	4
4- Les dotations d'équilibre versées par les EPT sont revues à la hausse en lien avec la plus grande dynamique de CFE (+8,7 M€)	4
5- La Métropole bénéficie de subventions issues de l'excédent des JOP 2024 (1 M)	4
Des dépenses supplémentaires de fonctionnement (+6 M€) relevant du prélèvement imposé au titre du « Dilico » et de deux politiques prioritaires : « Edurénov » et « Métropol' Rénov ».....	5
1- La prise en compte du montant définitif de « Dilico » (+2,9 M€).....	5
2- Le renforcement du programme Edurénov en partenariat avec la Banque des Territoires pour le financement de rénovations énergétiques d'écoles (+2 M€).....	5
4- Les aménagements temporaires nécessaires à l'accueil des championnats d'Europe de natation 2026 au Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris (+0,9 M€).....	6
5- Des économies dans la gestion et la mise en œuvre des interventions métropolitaines (-0,8 M€).....	6
Une section d'investissement marquée par des annulations de crédits et des décalages de paiement en 2026 (-26,3 M€), en parallèle d'une baisse modérée de recettes (-2,6 M€).....	7
Un ajustement des dépenses en raison d'annulations et de reports de crédits (-26,3 M€).....	7
1- Les crédits de paiement des fonds d'intervention sont revus à la baisse (-3,2 M€)	7
2- Des reports ou annulations de crédits de paiement sont prévus sur le reste des investissements métropolitains (-23,1 M€)	9
Un ajustement de recettes sur le CAO MGP et la ZAC Plaine Saulnier (- 2,6 M€)	11
Des flux entre le budget principal et le budget annexe conduisant à un solde positif de 8,5 M€ pour le budget principal	11
La DM1 présente un solde positif global de 25 M€ au budget principal, permettant de diviser par deux la ligne d'emprunt d'équilibre inscrite au budget primitif.....	13

Afin de faciliter la lecture, les flux entre le budget principal et le budget annexe sont traités séparément à la fin du présent rapport.

Une section de fonctionnement présentant des besoins complémentaires de dépenses (6 M€) et une contraction des recettes (-1,1 M€)

En fonctionnement, une baisse des recettes est constatée en raison principalement d'une baisse du produit prévisionnel de TASCOT notifié. En parallèle, la Métropole doit prendre en compte un prélèvement supérieur au titre du Dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales (« Dilico ») et prévoit des crédits supplémentaires pour deux politiques prioritaires : renforcement du programme « Eduréno » et lancement du programme « Métropol' Réno ».

Des ressources de fonctionnement amputées de 1,1 M€

1- L'ajustement du produit de TVA est modéré (-0,8 M€)

La Métropole du Grand Paris a reçu en mars 2025, après l'élaboration du budget primitif 2025, deux notifications relatives à la fraction de TVA qui lui est affectée :

- La notification du produit définitif de TVA au titre de l'année 2024, après prise en compte de l'atterrissage national définitif. Le produit total pour la Métropole s'élève à 1 382 M€ soit 4,1 M€ de plus que le produit notifié en novembre 2024 et figurant au compte administratif 2024. Une prévision d'ajustement de +4,7 M€ avait été prise en compte au budget primitif 2025, nécessitant une correction de -0,6 M€ dans le cadre de la DM1.
- La notification du produit prévisionnel de TVA au titre de l'année 2025. Ce produit s'élève à 1 348 M€, soit une diminution de 33,7 M€ par rapport au réalisé 2024. Cette notification est proche de l'estimation réalisée au budget primitif, nécessitant un léger ajustement de -0,2 M€ dans le cadre de la DM1.
 - o Il est rappelé que cette diminution significative du produit de TVA de la Métropole entre 2024 et 2025 est la conséquence de l'évolution des modalités de répartition de la part variable de la fraction de TVA entre les EPCI : la Métropole ne représente plus que 13% du total contre 25% précédemment, compte tenu de la prise en compte à compter de 2025 de nouvelles données pour le recensement des effectifs (« déclarations sociales nominatives » (DSN) en lieu et place des données déclaratives des entreprises dans les formulaires CVAE). En l'absence de croissance de la part variable au niveau national, en raison du gel de la dynamique reversée aux collectivités, voté dans le cadre de la Loi de finances initiale pour 2025, la diminution du poids de la Métropole dans un total constant se traduit par une baisse du produit perçu.

2- Le produit des autres impôts et taxes diminue (-8,5 M€)

Pour rappel, les montants inscrits au budget primitif pour la fiscalité économique sur la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOT), les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (IFER) et la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB) correspondaient par hypothèse aux montants définitifs 2024. La notification des produits prévisionnels 2025 fait apparaître une baisse de 9,2 M€ sur

la TASCOM (sur un total de 52,9 M€) et une hausse respective de 0,6 M€ et 0,1 M€ sur les IFER (sur un total de 35,2 M€) et la TAFNB (sur un total de 4,5 M€).

S'agissant du produit de TASCOM, il est à noter que les notifications prévisionnelles ont depuis 2016 toujours été inférieures au réalisé N-1, alors même que le produit réalisé N n'a connu des baisses par rapport au réalisé N-1 qu'à trois reprises (années 2020 et 2021, marquées par la crise sanitaire, et année 2018, marquée par une évolution des règles applicables). Quand bien même un produit supérieur à la notification prévisionnelle est probable, le montant notifié en mars 2025 est inscrit par prudence à la DM1.

3- Les dotations de l'Etat sont en baisse (-1,5 M€)

En raison d'une légère augmentation de la population métropolitaine, la dotation d'intercommunalité 2025 notifiée (138,4 M€) est supérieure à celle de 2024 (138,1 M€), dont le montant avait été inscrit au budget primitif dans l'attente des notifications. L'augmentation de 0,3 M€ est inscrite en DM1. En parallèle, la part de Dotation de Compensation de la Part Salaires (DCPS) est inférieure aux prévisions (977,2 M€ notifiés, soit -1,8 M€ par rapport au BP et une diminution de 36,8 M€ par rapport à la DCPS 2024). Ainsi, le coût du rôle amortisseur de la Métropole au bénéfice des communes et EPT s'élève à 268 M€ au titre de la seule année 2025 et à 1 685 M€ depuis 2016.

4- Les dotations d'équilibre versées par les EPT sont revues à la hausse en lien avec la plus grande dynamique de CFE (+8,7 M€)

L'augmentation des produits prévisionnels de CFE 2025 entraine une variation des dotations d'équilibre de +8,5 M€. Pour rappel, la loi prévoit que le reversement exceptionnel de 50% de la dynamique de CFE des EPT et de la Ville de Paris à la Métropole vienne en majoration des dotations d'équilibre. Les montants de dotations d'équilibre sont par ailleurs ajustés à la baisse du fait de l'évolution de la part de dotation d'intercommunalité 2025 reversée aux EPT (-0,1 M€) et à la hausse du fait de l'actualisation des dotations définitives 2024 à la suite de la communication des produits définitifs de CFE 2024 (+0,3 M€).

5- La Métropole bénéficie de subventions issues de l'excédent des JOP 2024 (1 M)

Le résultat excédentaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 se traduit notamment par l'attribution d'une première fraction du boni des Jeux par le CNOSF à la Métropole pour la réalisation de projets sportifs (1 M€).

Des dépenses supplémentaires de fonctionnement (+6 M€) relevant du prélèvement imposé au titre du « Dilico » et de deux politiques prioritaires : « Eduréno » et « Métropole Réno »

1- La prise en compte du montant définitif de « Dilico » (+2,9 M€)

Le montant inscrit au budget primitif au titre du « Dilico » s'élevait à 1,6 M€, sur la base de la notification prévisionnelle transmise à la Métropole. Le montant définitif de prélèvement pour l'année 2025 s'élève à 4,5 M€, nécessitant un ajustement de 2,9 M€ en DM1. Pour rappel, il est prévu que 90% de ce prélèvement soit restitué à la Métropole, à raison d'un tiers par an entre 2026 et 2028. Parallèlement, la Loi de finances pour 2026 pourrait toutefois imposer un nouveau prélèvement en 2026.

2- Le renforcement du programme Eduréno en partenariat avec la Banque des Territoires pour le financement de rénovations énergétiques d'écoles (+2 M€)

Lancé en avril 2025 par la Métropole en partenariat avec la Banque des Territoires, le programme Eduréno s'adresse aux communes pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments scolaires, et permet à celles-ci de mobiliser des prêts dédiés de la Banque des Territoires bonifiés par la Métropole, à travers une diminution de 0,5 point.

Le programme connaît un succès auprès des communes, dont 12 sont déjà entrées dans le dispositif ou en discussion. Afin de ne pas freiner la dynamique de rénovation des écoles, il est proposé de mobiliser 2 M€ supplémentaires dès 2025 sur l'enveloppe de 10 M€ prévue pour la période 2025-2029. Le total des crédits pour 2025 s'élève ainsi à 3 M€.

3- Le lancement du dispositif d'aides à la rénovation énergétique de l'habitat privé « Métropole Réno » (+1 M€)

Dans le cadre de ses actions portant sur la réduction des émissions de carbone et l'amélioration de l'habitat privé, la Métropole du Grand Paris a mis en place entre 2022 et 2024, en tant que porteur associé du programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) », un dispositif d'aides financières à destination des particuliers et des syndicats de copropriétaires. Ces aides portaient sur les diagnostics architecturaux et énergétiques et sur les missions de maîtrise d'œuvre en vue d'une rénovation globale. Le dispositif a connu un franc succès notamment pour la copropriété, puisqu'au total, plus de 2 500 aides ont été attribuées pour la période 2022-2024.

Depuis le 1er janvier 2025, le service public France Réno s'appuie sur un nouveau cadre contractuel entre l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et les collectivités. Dans ce contexte, la Métropole s'est engagée, dans le cadre de la convention de coopération et de coordination du Services Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) conclue avec l'Etat et l'Anah et en cohérence avec les objectifs nationaux et le Plan Climat Air Energie Métropolitain, à mettre en œuvre un dispositif d'aides révisé en matière d'ingénierie de projet, en mobilisant ses propres moyens techniques et financiers. Le règlement de ce nouveau dispositif est présenté au Conseil métropolitain du 15 octobre 2025 pour un

lancement à partir du 1^{er} novembre 2025. Une enveloppe de 20 M€ sur 5 ans est prévue ; il est proposé d'inscrire 1 M€ dès la DM1 de 2025.

4- Les aménagements temporaires nécessaires à l'accueil des championnats d'Europe de natation 2026 au Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris (+0,9 M€)

En vue de l'organisation des championnats d'Europe de natation au Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris (CAO MGP) du 31 juillet 2026 au 16 août 2026, des travaux d'aménagement temporaire seront nécessaires pour adapter la configuration de l'équipement à l'évènement, notamment la réinstallation de la tribune latérale amovible en lieu et place des terrains de sport. Le CAO MGP sera remis en configuration « héritage » à l'issue de la compétition. L'engagement des marchés relatifs à ces travaux nécessite des crédits dès 2025 à hauteur de 0,9 M€.

5- Des économies dans la gestion et la mise en œuvre des interventions métropolitaines (-0,8 M€)

La revue des crédits dans le cadre de la DM1 conduit notamment à diminuer de 0,3 M€ les charges de personnel et de 0,3 M€ les frais de siège. Les enveloppes nécessaires aux indemnités d'élus et à la communication font en parallèle l'objet de légers ajustements (+0,3 M€ et +0,2 M€).

S'agissant des politiques publiques mises en œuvre en 2025, une économie de 1,2 M€ est générée en matière d'aménagement, correspondant principalement à l'actualisation de la contribution versée au concessionnaire du CAO MGP (-0,4 M€) et à l'état d'avancement des études relatives aux opérations d'aménagement et projets partenariaux d'aménagement (-0,5 M€). Concernant la participation de la Métropole à des évènements sportifs internationaux, des crédits inscrits au budget primitif et non utilisés pour des partenariats (- 0,3 M€) sont fléchés en DM1 sur des contributions à l'organisation des championnats du monde de badminton 2025, des championnats de monde de judo vétérans 2025 et de la coupe internationale de football unifié 2026 (+0,3 M€). La première tranche de subvention de 0,5 M€ à la Fédération française de natation pour l'organisation des championnats d'Europe de natation 2026 n'interviendra qu'au début de l'année 2026.

A noter également la poursuite de l'offre d'accompagnement en ingénierie financière mise à disposition des communes pour la recherche de financements extérieurs et le montage de dossiers de financement (+0,4 M€).

Enfin, il est proposé d'inscrire des crédits (+0,1 M€) pour étudier la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte visant la mise en œuvre d'une plateforme de concassage et de valorisation minérale sur la Seine.

Une section d'investissement marquée par des annulations de crédits et des décalages de paiement en 2026 (-26,3 M€), en parallèle d'une baisse modérée de recettes (-2,6 M€)

L'année 2025 se caractérise à date par le décalage d'un nombre important d'opérations assurées par les maîtres d'ouvrage locaux, entraînant le report en 2026 de crédits initialement ouverts en 2025 pour le versement de subventions métropolitaines. En parallèle, le coût définitif du CAO MGP étant inférieur à celui budgété, les crédits de paiement sont ajustés à la baisse (-12,6 M€ de dépenses et - 7,2 M€ de recettes afférentes, soit un solde positif de 5,4 M€). Au total, la DM1 présente une diminution de crédits de paiement 2025 en dépenses de 26,3 M€.

En parallèle, l'excédent financier annoncé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024 permet de ne pas mettre en œuvre le principe d'abandon de créance de la part de la Métropole, envisagé par le Conseil métropolitain en octobre 2024 et dont le budget primitif avait tenu compte par prudence (+4,6 M€ en DM1).

Un ajustement des dépenses en raison d'annulations et de reports de crédits (-26,3 M€)

1- Les crédits de paiement des fonds d'intervention sont revus à la baisse (-3,2 M€)

Cinq dispositifs d'intervention sont concernés par des diminutions de crédits de paiement, en raison des ajustements de calendrier des opérations pour les 4 premiers, et pour le fonds de soutien aux communes à la suite des violences urbaines, en raison d'un volume de dossiers ne justifiant pas de conserver l'intégralité des crédits :

- Le Fonds des équipements structurants (-0,6 M€) ;
- Le Fonds Innover dans la ville (-2 M€) ;
- Le FIMACS, lié au programme CVV (-0,4 M€) ;
- Plan vélo métropolitain (-0,5 M€)
- Fonds de soutien aux communes à la suite des violences urbaines de 2023 (-0,75 M€).

A l'inverse, 2 fonds présentent des besoins de crédits supplémentaires compte tenu de l'avancement des travaux débouchant à des demandes de versement d'ici la fin d'année 2025 :

- Fonds énergies (+1,2 M€) ;
- Fonds biodiversité (+0,1 M€).

Tableau de synthèse des ajustements en DM1 sur les fonds d'intervention métropolitain

Les totaux indiqués en fond bleu correspondent aux totaux sur l'AP mais seules les opérations présentant un ajustement de CP à l'occasion de la DM1 sont détaillées en italique en-dessous.

Autorisations de programme / Opérations	CP 2025		
<i>Libellé opération</i>	CP inscrits au BP 2025 (4)	Ajustement de CP 2025 en DM1 (5)	Total CP 2025 (BP + DM1) (6) = (4) + (5)
Fonds de soutien aux communes (violences urbaines 2023)	2 000 000	-750 000	1 250 000
Fonds d'investissement métropolitain (FIM)	35 000 000	0	35 000 000
Fonds des équipements structurants	20 572 632	-628 770	19 943 862
<i>Passerelle de Thiais</i>		615 345	615 345
<i>Gare de Bry-Villiers-Champigny</i>	1 316 905	-416 905	900 000
<i>Franchissement Pleyel à Saint-Denis</i>	3 329 457	-3 129 657	199 800
<i>Franchissement A1-Dugny-Le Bourget</i>	200 000	-200 000	0
<i>Ateliers Médicis</i>	5 250 000	-4 438 750	811 250
<i>Franchissement Epinay-sur-Seine/Ile-Saint-Denis</i>		83 317	83 317
<i>Gymnase de Dugny</i>	125 000	125 000	250 000
<i>Piscine issue du réemploi de Sevrans</i>	500 000	500 000	1 000 000
<i>Centre culturel du Baillet-Drancy</i>	1 000 000	1 000 000	2 000 000
<i>Passerelle Valmy-ZAC Charenton-Bercy</i>		540 000	540 000
<i>Pôle culturel et associatif-Chennevières-sur-Marne</i>	875 000	875 000	1 750 000
<i>Pôle culturel du Raincy</i>	1 250 000	2 050 000	3 300 000
<i>Gare Rosny-Bois-Perrier</i>	113 134	67 880	181 014
<i>Esplanade de la Commune de Paris à Noisy-le-Grand</i>	500 000	500 000	1 000 000
<i>Théâtre Nanterre-Amandiers</i>	1 200 000	1 200 000	2 400 000
Fonds innovation numérique	4 324 007	-2 000 000	2 324 007
Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services (FIMACS)	5 000 000	-400 000	4 600 000
Fonds Energies	9 069 831	1 188 648	10 258 479
<i>Fonds Energies-projets divers</i>	2 344 645	300 000	2 644 645
<i>Réseau de chaleur géothermique-Drancy-Bobigny</i>	400 000	20 111	420 111
<i>Réseau de chaleur géothermique-Malakoff</i>	550 000	-9 450	540 550
<i>Réseau de chaleur géothermique-Pantin-Les Lilas-Le Pré-Saint-Gervais-Romainville</i>	750 000	877 987	1 627 987
Fonds Biodiversité	6 309 850	128 499	6 438 349
<i>Le Grand Chemin-Boucle verte de l'Est parisien</i>	500 000	2 294 000	2 794 000
<i>Plan Canopée - CD93</i>	800 000	-700 000	100 000
<i>Plan 20 000 arbres</i>	500 000	-500 000	0
<i>Renaturation de l'Ecoparc des Carrières - Fontenay-sous-Bois</i>	600 000	213 845	813 845
<i>Renaturation du Parc Marcel Cachin - Saint-Denis</i>	500 000	18 654	518 654
<i>Renaturation écologique des berges du Canal de l'Ourcq - Aulnay-sous-Bois</i>	500 000	-298 000	202 000
<i>Renaturation EcoQuartier Faïencerie - Bourg-la-Reine</i>	500 000	-300 000	200 000
<i>Aménagement du parc du plateau d'Avron - Rosny-sous-Bois</i>	200 000	-100 000	100 000
<i>Aménagement du parc de l'Esplanade de la Défense - Paris la Défense</i>	800 000	-500 000	300 000
Fonds Nature 2050	1 984 353	-250 000	1 734 353
Plan Vélo et aménagements cyclables	10 095 292	-500 000	9 595 292
Total ajustements sur fonds d'intervention	94 355 965	-3 211 623	91 144 342

- 2- Des reports ou annulations de crédits de paiement sont prévus sur le reste des investissements métropolitains (-23,1 M€)

Les principaux ajustements de crédits de paiements en DM1 portent sur :

- Le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris : le coût définitif des travaux ayant été fixé, les crédits correspondants peuvent être ajustés. L'AP est ainsi diminuée de 11,7 M€ en dépenses et 7,2 M€ en recettes, soit un solde excédentaire de 4,5 M€. S'agissant des crédits de paiement 2025, les crédits sont diminués de 12,6 M€ en dépenses et de 7,2 M€ en recettes soit un solde excédentaire de 5,4 M€.
- La GEMAPI : plusieurs opérations voient leur calendrier modifié, entraînant le glissement de crédits vers le début de l'année 2026 (-8 M€, dont -5,5 M€ pour le Casier Pilote de la Bassée). L'AP GEMAPI reste en revanche stable (-1,1 M€ sur un total de 76,6 M€).
- A l'inverse, les travaux d'aménagement de sites de baignade financés par la Métropole sont pour la plupart achevés et nécessitent l'anticipation des versements, conduisant à une augmentation de 3,5 M€ des crédits de paiements 2025, l'AP demeurant inchangée.

Tableau de synthèse des ajustements en DM1 sur les autres investissements métropolitains

Les totaux indiqués en fond bleu correspondent aux totaux sur l'AP mais seules les opérations présentant un ajustement de CP à l'occasion de la DM1 sont détaillées en italique en-dessous.

Autorisations de programme / Opérations	CP 2025		
<i>Libellé opération</i>	CP inscrits au BP 2025 (4)	Ajustement de CP 2025 en DM1 (5)	Total CP 2025 (BP + DM1) (6) = (4) + (5)
Centre aquatique olympique Métropole du Grand Paris	29 240 594	-12 616 930	16 623 664
JOP PARIS 2024	174 800	-59 600	115 200
Equipements culturels	991 765	-167 345	824 420
<i>Réinstallation, dans la ZAC Plaine Saulnier, du Pavillon temporaire de la Biennale d'architecture</i>	60 000	10 000	70 000
<i>Pavillon temporaire-Biennale d'architecture de Versailles 2025</i>	931 765	-177 345	754 420
Opérateurs d'aménagement	2 753 598	-500 100	2 253 498
<i>SPLA-IN Métropolitaine</i>	1 000 200	-500 100	500 100
Opérations d'aménagement (hors flux vers budget annexe)	3 876 600	293 180	4 169 780
<i>ZAC Plaine Saulnier (solde des dépenses sur budget principal)</i>	2 876 600	-120 000	2 756 600
<i>Percement de la A86 (ZAC Plaine Saulnier)</i>	0	413 180	413 180
Planification territoriale	613 559	127 479	741 038
Soutien aux copropriétés dégradées	1 362 500	-700 000	662 500
<i>ORCOD Argenteuil</i>	762 500	-700 000	62 500
GEMAPI	33 290 286	-7 972 290	25 317 996
<i>Système d'endiguement métropolitain</i>	1 390 000	-200 000	1 190 000
<i>Casier pilote de la Bassée</i>	15 882 290	-5 532 290	10 350 000
<i>Redécouverte de la Veuille Mer</i>	1 500 000	-1 000 000	500 000
<i>Fonds intempéries</i>	500 483	-250 000	250 483
<i>Ouvrage de portection anti-crue de Seine Saint-Denis</i>	626 627	-500 000	126 627
<i>Berges du Morbras</i>	2 300 000	-250 000	2 050 000
<i>Réouverture du ru d'Arthelon à Meudon</i>	100 000	-80 000	20 000
<i>Réouverture du ru du Sausset à Aulnay-sous-Bois</i>	100 000	-80 000	20 000
<i>Renaturation berges de Seine à Argenteuil</i>	100 000	-80 000	20 000
Métropole roule propre	10 000 000	-2 250 000	7 750 000
Eau dans la Vile	1 750 000	3 500 000	5 250 000
<i>Aménagement de sites de baignades</i>	1 500 000	3 500 000	5 000 000
Zone à faibles émissions (ZFE)	2 174 399	-1 500 000	674 399
Valorisation des espaces naturels	2 834 000	-297 968	2 536 032
<i>Maison de la Nature Bassée Montois</i>	140 000	-140 000	0
<i>Acquisitions foncières</i>	1 000 000	-225 000	775 000
<i>Plateforme Hotilio-Suivi et conseil pour jardins privés</i>	0	67 032	67 032
Résorption des Points noirs bruit ferroviaires	1 680 423	-75 000	1 605 423
<i>Ecrans antibruit des axes RER C et RER D</i>	250 000	-75 000	175 000
Prévention du bruit dans l'environnement	380 000	-205 000	175 000
<i>Etude urbaine et paysagère Charenton</i>	50 000	25 000	75 000
<i>Acquisition de radars sonores pédagogiques</i>	280 000	-230 000	50 000
Logistique urbaine	1 000 000	-400 000	600 000
Projets d'aménagement touristiques	2 250 000	-70 000	2 180 000
<i>Observatoire des hébergements touristiques</i>	150 000	-70 000	80 000
Aménagement des bureaux	1 665 000	-180 000	1 485 000
Total	96 037 524	-23 073 574	72 963 950

Un ajustement de recettes sur le CAO MGP et la ZAC Plaine Saulnier (- 2,6 M€)

Comme évoqué précédemment, l'atterrissage du bilan financier du CAO permet d'ajuster les dépenses et les recettes, ces dernières étant minorées de 7,2 M€ (contre -12,6 M€ de dépenses).

En parallèle, le principe d'abandon de créances par la Métropole dans le cadre de l'équilibre financier de l'organisation des JOP 2024, voté par le Conseil métropolitain en octobre 2024, ne trouve pas à s'appliquer compte tenu de l'excédent budgétaire déclaré par le Comité d'organisation des Jeux en 2025. Il s'ensuit pour la Métropole, qui avait provisionné une partie de cet abandon de créances au budget primitif 2025, une inscription de recettes de 4,6 M€ à la DM1.

Le solde de la DM1 avant prise en compte des flux avec le budget annexe s'élève ainsi à 16,5 M€ :
- 6 M€ (dépenses fonct.) - 1,1 M€ (recettes de fonct.) + 26,3 M€ (dépenses inv.) - 2,6 M€ (recettes inv.).

Des flux entre le budget principal et le budget annexe conduisant à un solde positif de 8,5 M€ pour le budget principal

Pour rappel, un budget annexe « Opérations d'aménagement » a été créé à compter du 1er janvier 2025 pour la gestion budgétaire des opérations d'aménagement conduites en régie – cela concerne à date la ZAC Plaine Saulnier. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce budget annexe et suivant l'objectif de reconstituer l'équilibre financier global de l'opération, des flux exceptionnels ont été inscrits au budget primitif entre le budget principal et le budget annexe :

- Une inscription en dépenses de fonctionnement du budget principal, de 3 M, correspondant au reversement des recettes perçues depuis 2016 au titre de la ZAC Plaine Saulnier ;
- Une inscription en recettes de fonctionnement du budget principal, de 89 M€, correspondant au remboursement des dépenses réalisées depuis 2018 au titre de la ZAC Plaine Saulnier ;
- Une inscription en dépenses d'investissement du budget principal, de 114,8 M€, correspondant au total de l'avance du budget principal pour le financement du budget annexe, afin de couvrir le réalisé depuis 2018 (solde de $89 - 3 = 86$ M€) et les besoins nouveaux de 2025 ($114,8 - 86 = 28,8$ M€).

Dans le cadre de la DM1, les flux entre le budget principal et le budget annexe sont ajustés à la fois pour :

- Actualiser les stocks de dépenses et recettes réalisées depuis 2018, à l'issue d'un nouveau balayage des marchés liés à la ZAC Plaine Saulnier et de la répartition des dépenses afférentes entre la ZAC Plaine Saulnier (prises en compte au budget annexe) et au CAO (non intégrées au budget annexe) ;
- Actualiser les nouveaux besoins de crédits en 2025.

Au total, les besoins de financements supplémentaires du budget annexe s'élèvent à 5,5 M€, nécessitant une augmentation de l'avance du budget principal au budget annexe (dépense d'investissement au budget principal et recette d'investissement au budget annexe).

Les tableaux ci-dessous détaillent les ajustements de la DM1 au budget annexe :

en M€	Autorisation d'engagement pluriannuelle			Crédits de paiement 2025			CP 2026	CP 2027	CP 2028 et suivants
	Budget primitif	DM1	Total AE	Budget primitif	DM1	Total CP 2025			
Dépenses de fonctionnement									
Acquisitions foncières	90,0	-0,9	89,1	68,8	-0,2	68,6	0,1	20,3	0,0
Frais d'études	6,5	5,6	12,1	5,6	3,6	9,2	1,4	0,8	0,8
Travaux	51,1	0,8	51,9	46,1	-0,3	45,9	0,1	5,1	0,9
Frais accessoires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dépenses	147,7	5,5	153,2	120,5	3,1	123,6	1,7	26,2	1,7

en M€	Autorisation d'engagement pluriannuelle			Crédits de paiement 2025			CP 2026	CP 2027	CP 2028 et suivants
	Budget primitif	DM1	Total AE	Budget primitif	DM1	Total CP 2025			
Recettes de fonctionnement									
Cessions foncières	143,9	5,4	149,3	2,0	-2,0	0,0	32,0	45,0	72,3
Subventions	3,7	0,1	3,9	3,7	-0,5	3,3	0,1	0,0	0,5
Total recettes	147,7	5,5	153,2	5,7	-2,5	3,3	32,1	45,0	72,8

Solde fonctionnement	0,0	0,0	0,0	-114,8	-5,5	-120,3	30,5	18,8	71,1
-----------------------------	------------	------------	------------	---------------	-------------	---------------	-------------	-------------	-------------

en M€	Autorisation d'engagement pluriannuelle			Crédits de paiement 2025			CP 2026	CP 2027	CP 2028 et suivants
	Budget primitif	DM1	Total AE	Budget primitif	DM1	Total CP 2025			
Dépenses d'investissement									
Remboursement d'avance au budget principal	114,8	5,5	120,3	0,0	0,0	0,0	30,5	18,8	71,1
Total dépenses	114,8	5,5	120,3	0,0	0,0	0,0	30,5	18,8	71,1

en M€	Autorisation d'engagement pluriannuelle			Crédits de paiement 2025			CP 2026	CP 2027	CP 2028 et suivants
	Budget primitif	DM1	Total AE	Budget primitif	DM1	Total CP 2025			
Recettes d'investissement									
Avance versée par le budget principal	114,8	5,5	120,3	114,8	5,5	120,3	0,0	0,0	0,0
Total recettes	114,8	5,5	120,3	114,8	5,5	120,3	0,0	0,0	0,0

Solde d'investissement	0,0	0,0	0,0	114,8	5,5	120,3	-30,5	-18,8	-71,1
-------------------------------	------------	------------	------------	--------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Solde général	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

En parallèle, des écritures internes au budget principal 2025 sont réalisées en DM1 pour retraiter les reprises de stocks effectuées au budget primitif :

- Diminution de 1 M€ des dépenses de fonctionnement et augmentation de 4 M€ des recettes d'investissement, compte tenu des réévaluations de stocks de dépenses et de recettes ;
- Basculement en recettes d'investissement des recettes de fonctionnement inscrites au budget primitif correspondant au stock de dépenses d'études et travaux réalisées entre 2018 et 2024 pour la ZAC Plaine Saulnier (44,9 M€ sur les 89 M€ inscrits au budget primitif). A noter que comptablement, ces montants doivent être portés en € TTC alors qu'ils avaient été inscrits initialement en € HT au budget primitif. Soit deux opérations parallèles en DM1 : -44,9 M€ en dépenses de fonctionnement et +53,9 M€ en investissement.

Au total, les opérations liées au budget annexe « Opérations d'aménagement » représentent au budget principal un solde positif de 8,5 M€ dans le cadre de la DM1 : +1 M€ (dépenses de fonctionnement) - 44,9 M€ (recettes de fonctionnement) - 5,5 M€ (dépenses d'investissement) + 57,9 M€ (recettes d'investissement).

La DM1 présente un solde positif global de 25 M€ au budget principal, permettant de diviser par deux la ligne d'emprunt d'équilibre inscrite au budget primitif

Le solde positif dégagé par la DM1, à hauteur de 25 M€, permet de diminuer la ligne d'emprunt inscrite au budget primitif. Pour rappel, celle-ci s'élevait à 65 M€ décomposés en :

- 15 M€ dédiés aux investissements réalisés en matière de GEMAPI, à travers un nouvel aqua-prêt auprès de la Banque des Territoires¹ ;
- 50 M€ d'emprunt d'équilibre.

La gestion rigoureuse et les efforts budgétaires réalisés dans le cadre de cette DM1 permettent de diviser par 2 le montant de l'emprunt d'équilibre du budget 2025.

¹ Pour rappel, un aqua-prêt de 34 M€ a été contracté en 2019 et mobilisé progressivement jusqu'en 2024. Les discussions initiales avaient porté sur un volume d'emprunt à hauteur de 54 M€ ; aussi, une demande complémentaire de 20 M€ a été formulée en 2025 et acceptée par la Banque des Territoires, pour un aqua-prêt mobilisable sur 3 ans.

PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 2025 DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

(mouvements réels en millions d'euros)

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM1	Total budget 2025
Frais de siège	14,8	- 0,3	14,5
Charges de personnel	19,6	- 0,3	19,3
Fonctionnement du Conseil Métropolitain	4,5	0,3	4,9
Communication	1,6	0,2	1,8
Charges financières	3,0		3,0
Dépenses imprévues	0,5	0,1	0,6
Total des dépenses de fonctionnement courant	44,1	0,0	44,1

Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)	1,6	2,9	4,5
Fiscalité reversée		0,6	0,6
Prélèvement exceptionnel sur les recettes	1,6	3,4	5,0

Inventons la Métropole du Grand Paris	0,9	- 0,1	0,8
Politique de l'énergie (hors SARE/SPRH)	3,0	2,0	5,0
Politique de l'air	2,7	- 0,1	2,6
Lutte contre les nuisances sonores	0,4		0,4
Mobilité durable	7,8	0,0	7,9
Valorisation du patrimoine naturel et paysager	2,1	0,2	2,3
GEMAPI	22,6		22,6
Autres actions	0,4		0,4
Environnement	39,0	2,2	41,2
Programmes SARE-SPRH (Agences locales de l'énergies)	3,8		3,8
Programmes SARE-SPRH (autres actions)	5,6	1,0	6,6
Programmes SARE-SPRH	9,4	1,0	10,4
Plan métropolitain de l'hébergement et de l'habitat (PMHH)	0,3		0,3
Opérations ORCOD-RHI	0,6	- 0,3	0,3
Nuit de la solidarité	0,3		0,3
Autres actions en matière d'habitat (hors SARE)	0,2		0,2
Habitat-Logement	1,4	- 0,3	1,1
Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	0,4	- 0,1	0,3
Système d'information géographique (SIG)	0,2		0,2
Opérations d'aménagement	8,2	- 0,5	7,6
Centre aquatique olympique	3,3	- 0,5	2,8
ZAC Plaine Saulnier		0,0	0,0
Agences d'urbanisme	1,6		1,6
EPL Paris la Défense	1,0		1,0
Aménagement	14,7	- 1,1	13,6
CODEV	0,1		0,1
Economie circulaire	1,5	0,1	1,6
Economie de proximité			
dont Fonds d'intervention métropolitain de soutien au Commerce, à l'artisanat et aux services (FIMACS)	4,4		4,4
Logistique	0,6		0,6
Economie de l'immobilier	0,4	0,1	0,5
Innovation	2,2		2,2
Attractivité internationale	0,8		0,8
Numérique	6,2		6,2
dont Fonds Innover dans la Ville			
Culture	1,6		1,6
Tourisme	1,4		1,4
Développement économique et culturel	19,1	0,2	19,3
Jeux olympiques Paris 2024	1,0		1,0
Autes manifestations sportives	1,3	0,4	1,7
Manifestations sportives	2,3	0,4	2,7
Coopération territoriale	2,8	0,1	2,9
Coopération territoriale	2,8	0,1	2,9
Total des dépenses d'intervention	89,6	2,4	92,0

Attributions de compensation	3371,7		3371,7
Dotations d'équilibre (opération équiibrée en dépenses/recettes)		0,2	0,2
Total des reversements aux communes/EPT	3371,7	0,2	3371,9

Total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors flux avec le budget annexe)	3507,1	6,0	3513,1
--	--------	-----	--------

Flux budget principal-budget annexe Aménagement	3,0	- 1,0	2,1
---	-----	-------	-----

Restes à réaliser N-1	38,7		38,7
-----------------------	------	--	------

Total des dépenses réelles de fonctionnement (B)	3548,8	5,0	3553,8
--	--------	-----	--------

Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (A)-(B)	228,4	- 51,1	177,4
---	-------	--------	-------

* Une commune, membre d'un EPCI préexistant, a une attribution de compensation "négative" (179 k€)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	DM1	Total budget 2025
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	1353,5	-0,8	1352,7
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	62,1	-9,2	52,9
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	34,6	0,6	35,2
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TFNB)	4,4	0,1	4,5
Taxe GEMAPI	40,0		40,0
Taxe sur les paris hippiques	0,4		0,4
Total des impôts et taxes	1495,1	- 9,3	1485,8

Dotation d'intercommunalité (DI)	138,1	0,3	138,4
Dotation de compensation de la part salaires (DCPS)	978,9	-1,8	977,2
DGF	1117,1	-1,5	1115,6
Dotations d'équilibre versées par les EPT (dont reversement CFE 2024 = 22,5 M€)	952,7	8,7	961,4
Reversements EPT vers MGP	952,7	8,7	961,4
GEMAPI	3,7		3,7
Financement programme SARE	11,2		11,2
Subventions opérations d'aménagement	1,2		1,2
Fonds de dotation Paris 2024	0,1		0,1
Autres recettes	2,0	1,0	3,0
Total dotations et cofinancements	2088,0	8,2	2096,2

Attribution de compensation*	0,2		0,2
Dotations d'équilibre (opération équiibrée en dépenses/recettes)			0,0
Total des reversements par les communes/EPT	0,2	0,0	0,2

Total des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors flux avec le budget annexe)	3583,3	- 1,1	3582,2
--	--------	-------	--------

Flux budget principal-budget annexe Aménagement	89,0	- 44,9	44,1
---	------	--------	------

Excédent de fonctionnement N-1 reporté	105,0		105,0
--	-------	--	-------

Total des recettes réelles de fonctionnement (A)	3777,2	- 46,0	3731,2
--	--------	--------	--------

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM1	Total budget 2025
Fonds d'investissement métropolitain	35,0		35,0
Fonds infrastructures et équipements structurants	20,6	-0,6	19,9
Plan Piscines "Héritage 2024"	5,5		5,5
Plan Vélo et autres aménagements cyclables	10,1	-0,5	9,6
Fonds énergies	9,1	1,2	10,3
Fonds biodiversité	6,3	0,1	6,4
Fonds Nature 2050	2,0	-0,3	1,7
Fonds d'intervention métropolitain de soutien au Commerce, à l'artisanat et aux services (FIMACS)	5,0	-0,4	4,6
Fonds Innover dans la Ville	4,3	-2,0	2,3
Fonds de soutien aux communes	2,0	-0,8	1,3
Soutien aux investissements locaux	99,9	-3,2	96,7
Reconstruction du Pont Obolon (Kiev)			0,0
Stade LOKOMOTIV de Kiev	0,1		0,1
Soutien à la Ville de Kiev	0,1	0,0	0,1
EPTB Seine Grands Lacs (Casier pilote de la Bassée...)	15,9	-5,5	10,4
Réouverture de la Bièvre	0,6		0,6
Renaturation de l'Yerres	3,3		3,3
Vallon du Sausset	2,3		2,3
Renaturation de l'Orge	0,3		0,3
Redécouverte de la Veille mer	1,5	-1,0	0,5
Système d'endiguement et berges	4,6	-0,7	3,9
Berges du Morbras	2,3	-0,3	2,1
Fonds intempéries	0,5	-0,3	0,3
Zones d'expansion des crues et zones de surinondations	0,7		0,7
Autres opérations	0,2	-0,2	0,0
GEMAPI	32,0	-8,0	24,1
Sites de baignade	1,5	3,5	5,0
Eau dans la Ville	1,5	3,5	5,0
Participation SEM Axe Seine Energie	0,5		0,5
Résorption des points noirs bruit ferroviaires	1,7	-0,1	1,6
Prévention du bruit dans l'environnement	0,4	-0,2	0,2
Zone à Faibles Emissions (ZFE)	2,2	-1,5	0,7
Métropole Roule Propre	10,0	-2,3	7,8
Valorisation du patrimoine naturel	4,3	-0,3	4,0
Logistique urbaine	1,0	-0,4	0,6
Environnement (hors GEMAPI)	20,1	-4,7	15,3
Schéma de cohérence territoriale (SCoT)	0,4		0,4
Système d'information géographique (SIG)	0,2	0,1	0,3
Opérations d'aménagement	3,9	0,3	4,2
Centre Aquatique Olympique	29,2	-12,6	16,6
Contribution EPL Paris la Défense	1,8		1,8
Opérateur d'aménagement (participation au capital)	1,0	-0,5	0,5
Aménagement	36,5	-12,7	23,8
Soutien aux copropriétés dégradées	1,4	-0,7	0,7
Logements adaptés	0,3		0,3
Habitat-Logement	1,7	-0,7	1,0
Projets d'aménagement touristique	2,3	-0,1	2,2
Pavillon Biennale d'architecture de Versailles	1,0	-0,2	0,8
Etablissements de santé	1,8		1,8
Opérateurs économiques (participation au capital)	4,3		4,3
SCIC Cycle Terre (participation au capital)			0,0
Soutien aux actions de réemploi	0,2		0,2
Développement économique, social et culturel	9,4	-0,2	9,2
Plateforme pour l'attractivité du Grand Paris			0,0
Acquisition de données numériques	0,2		0,2
Numérique	0,2	0,0	0,2
Jeux olympiques Paris 2024	0,2	-0,1	0,1
Jeux olympiques Paris 2024	0,2	-0,1	0,1
Informatique (dont site internet)	0,8		0,8
Travaux d'aménagement et équipements du siège	1,7	-0,2	1,5
Fonctions supports	2,5	-0,2	2,3
Dépenses imprévues	0,5		0,5
Autres dépenses	0,5	0,0	0,5
Total des dépenses réelles d'investissement de l'exercice (hors flux avec le budget annexe)	204,5	- 26,3	178,3

Flux budget principal-budget annexe Aménagement	114,8	5,5	120,3
---	-------	-----	-------

Restes à réaliser N-1	0,1	0,1
Solde d'investissement N-1 reporté	69,2	69,2

Total des dépenses réelles d'investissement	388,7	- 20,8	367,9
--	--------------	---------------	--------------

TOTAL DEPENDS	3937,5	- 15,7	3921,8
----------------------	---------------	---------------	---------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	DM1	Total budget 2025
Emprunt	65,0	-25,0	40,0
Opérations d'aménagement	1,0	4,6	5,6
Centre Aquatique Olympique	18,3	-7,2	11,1
FCTVA	5,2		5,2
Autres recettes	1,5		1,5
Total des recettes réelles d'investissement de l'exercice	90,9	- 27,6	63,3

Flux budget principal-budget annexe Aménagement		57,9	57,9
---	--	------	------

Affectation en réserve d'investissement	69,3	69,3
--	-------------	-------------

Total des recettes réelles d'investissement	160,3	30,3	190,6
--	--------------	-------------	--------------

TOTAL RECETTES	3937,5	- 15,7	3921,8
-----------------------	---------------	---------------	---------------